



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 11 octobre 2020	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp.: 7 °C)		Venteux: 10 km/h (Est)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	1 BF	Inscriptions totales	81/81
Total des paris mutuels	\$137,514				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Frenette, Ben	Counsell, Kelly (depuis la salle d'arbitrage centralisée)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- 3 Divisions – Brian Jerome Memorial Fall – Séries de courses à réclamer – Première étape

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Le #6, "MR CONTESTANT", (Richard Simard), a eu de l'équipement brisé (entrave trotteuse) après le poteau de ½ mille. Il est arrivé avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Reprise de départ signalé pour le #6, "MACH TIE SON", (Rodney LaFramboise), pour ne pas avoir voulu tourner et pour le bris d'équipement (baguette de tête). Le #3, "GETYOURLICENSELIAM", a été retiré à la dernière minute par le vétérinaire de la CAJO (maladie). Remboursement de : \$87. Rien à signaler.
7. Enquête sur la performance du #2, "THE GIRSL OF IMAGE", (Clarke Steacy), qui a fait un bris après le départ et est arrivé en 1^{ère} position. L'enquête vise à observer une infraction à la règle sur les bris d'allure pour avoir causé une possible interférence au #3, "ROYAL CANVAS", (Tyler Jones). Le #2 n'a pas causé d'interférence au #3 et n'a enfreint aucune règle sur les bris d'allure. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/Qciz5lpaqHA>

8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Le #3, "OLD BUCK", a été retiré à la dernière minute (inadmissible) puisque la soumission de la documentation, visant le transfert réglementaire entre les entraîneurs pour le cheval en question, n'a pas été faite. L'entraîneur, Terry Gallant, présentement suspendu, n'a pas encore rempli la documentation nécessaire conformément aux règles de la CAJO 6.13.01 & 26.08. Il y a eu un remboursement de : \$501. Rien à signaler.

Réclamations :

- 1 – Le #1, "THUNDERING JIM" (1), pour \$12,500, par Carl McDonald (entraîneur Matthew McDonald).
- 1 – Le #2, "ITS EDS IDEA" (1), pour \$10,000, par Ecuries Guy Gagnon (entraîneur Guy Gagnon).
- 1 – Le #3, "MYBROTHERGEORGE" (1), pour \$10,000, par Matthew McDonald et Makayla Romano, (entraîneuse Anne-Marie Turenne).
- 1 – Le #8, "ALWAYSOURWAY" (4), pour \$10,000, par Brandon Guerra, (entraîneur Mark Goddard).
- 3 – Le #4, "CRUISE CAPTAIN" (1), pour \$12,500, par Isabelle Labbe et Philippe Trudeau, (entraîneur Jean Beaulieu).
- 3 – Le #5, "DARCEE N" (1), pour \$10,000, par 9096-9205 Québec et Pierre Mineault, (entraîneur Stephane Pouliot).
- 10 – Le #1, "MISTER GODRO" (5), pour \$10,000, par 9096-9205 Québec et Pierre Mineault, (entraîneur Stephane Pouliot).